

Extrait du **du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 avec la Mission Locale pour les Jeunes du Val d'Allier**

Annexe(s) : projet de convention

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 23 décembre 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : PELLEGRINELLI Christophe

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 95

- Titulaires : 90

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 11

Absents excusés : 15

**Votants : 106**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (95)**

ADMIRAT Nadine	DUBESSY Florence	NICOLLET Michel
AIGOYU Thierry	DUBOST Philippe	NUÑEZ-ORTIN Aurélie
	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
PELISSIER Didier (S)	FANJUL José	PELISSIER Patrick
ARCHIMBAUD Guy	FERRARIS Nathalie	PELLEGRINELLI Christophe
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
	FOUCAULT Marie-Françoise	PETILH Sandra
BARDY André	MAISONNEUVE Alain (S)	
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	POJOLAT Marie
BARTHOMEUF Serge	GAUDRIAULT Damien	
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PRUNIER Jean-Pierre
	GONTHIER Emmanuel	PUECH David
	GOUSSARD Bérengère	RAVEL Pierre
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	RKINA Mohammed
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	
BCEUF Nicole	GUILLAUME Julien	ROUX Bernard
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	RYCKEBOER Christian
BOURG François	HOSMALIN Marc	SABATIER Gilles
	JAFFEUX Ophélie	
BRUN Pascale	PAULZE Marie-Hélène (S)	
		SAUX Marie-Pierre
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SCHUMACHER Emilie
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SUIDUREAU Carine
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SUTY Lionel
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	THALAUD François
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LENEGRE Jean-Louis	
COSTE Yves	LEROY Véronique	
		TINET Georges
	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	MAHINC Didier	
CREGUT François	MALORON Annie	TRILLEAUD Eric
	MARIANY Marie-Line	VARISCHETTI Martine
	MASSARDIER Marie-Laure	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine		
	MERLEN Bernard	PINTE Emmanuel (S)
DESVIGNES Jean	METEIGNIER Stéphane	
DRUELLE Jean-Claude	MONTMORY Dominique	

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) :** (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène); ZANIN Nathalie (PINTE Emmanuel);

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :** (11) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine; COSTON David à BARRAUD Bertrand; COSTON Marie à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à LEROY Véronique; LLONG Lucie à MAHINC Didier; MEALLET Roger-Jean à MASSARDIER Marie-Laure; PILLON Stéphane à VARISCHETTI Martine; THEVENET Emilie à CORREIA Emmanuel; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis; WALTER Christian à BARRAUD Bertrand;

**ABSENTS EXCUSES :** (15) BARBET Laurent; BERNARD Jean-Paul; BERTHELOT Pascal; BRONNER Ulrich; BRUNEL Séverine; CROZE Yves-Serge; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette; JEANMOUGIN Isabelle; LIGNIERE Frédéric; MOREL Jacques; PRADIER Laurent; ROCHE Roger; ROCHETTE Christophe; SALVINI Luc; SAUVANT Jean-Pierre;

\*

**LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

API est compétente depuis 2017 pour la prise en charge de la subvention attribuée chaque année à la Mission Locale pour les Jeunes du Val d'Allier, dont le siège est à Issoire. Cette association perçoit depuis cette date les subventions 2016 du territoire communautaire qui s'élevaient à 96.052,16 €, dont 10.551,00 € portés par des communautés (Bassin Minier Montagne -Ardes Communauté -Pays de Sauxillanges), et 85.501,16 € financés par les communes (dont 73.327 € par la ville d'Issoire) et donc retenus sur leurs attributions.

Lorsqu'une subvention versée par une administration dépasse 23 000 €, cette dernière doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire. Cette convention doit définir l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention. C'est ce qui avait été fait pour la période 2017-2019.

Pour cause de crise sanitaire, la mission locale a perçu un acompte en période de confinement pour faire face à ses besoins de trésorerie. Il convient de renouveler cette convention, afin de poursuivre le soutien à cette association, et libérer le solde de sa subvention.

Un projet de convention a été rédigé conjointement entre les services d'API et la mission locale. Ce document est joint en annexe. Cette contractualisation prévoit :

- Le versement annuel d'une subvention identique à celle en vigueur depuis 2017 à API, soit 96.052,16 € ;
- La poursuite des objectifs principaux de la mission, à savoir :
  - o Accueil ;
  - o Information ;
  - o Orientation ;
  - o Accompagnement ;
  - o Prospection et fidélisation d'un réseau de partenaires et d'entreprises.

Le plan d'actions de l'association est repris dans la convention pluriannuelle d'objectifs Etat-Région, qui figure à en annexe à la convention avec API. Ce document reprend également la constitution du conseil d'administration de la mission locale, dont monsieur le président d'API est également président en qualité de maire d'Issoire.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

# Délibération n° 2020/06/32-FI

Extrait du  
du conseil communautaire 2020/06 du jeudi 17 décembre 2020

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;  
**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;  
**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;  
**VU** le projet de Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2020-2022 avec la Mission Locale pour les Jeunes du Val d'Allier, ci-annexé ;

\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 106

- Pour : 105
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- N'ayant pas pris part au vote : 1 (SUIDUREAU Carine)

- **D'approuver la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2020-2022 avec la Mission Locale pour les Jeunes du Val d'Allier, telle que le projet figure en annexe et autoriser Monsieur le Président à la signer ;**
- **D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et signer tout acte ou document relatif à ce dossier.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 18/12/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 18/12/2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 063-200070407-20201217-DEL20200632FI-DE

